



PLANIFICATION PRÉALABLE DES SOINS DE SANTÉ | OBJECTIFS DES SOINS MÉDICAUX

SUJETS DE CONVERSATION

UN GUIDE DE PRISE DE DÉCISIONS ÉCLAIRÉES SUR LES SOINS DE SANTÉ



Qu'est-ce que la planification préalable des soins de santé?

La planification préalable des soins de santé est un outil qui vous aide à réfléchir et à discuter des types de soins de santé que vous voulez recevoir et à produire un document pour le stipuler clairement. Ce processus peut vous aider à prendre des décisions éclairées sur vos soins de santé maintenant et dans le futur.

Quels sont les avantages d'une telle démarche?

Si un jour vous êtes dans l'incapacité de vous exprimer, il est important que vos proches et l'équipe médicale comprennent bien quels types de soins de santé vous souhaitez recevoir.

Personne ne sait ce que lui réserve l'avenir, ni quel sera son état de santé dans le futur. Une planification aujourd'hui peut vous assurer que vos désirs sont connus, peu importe ce que vous réserve le futur.

La planification préalable des soins de santé peut apporter réconfort et paix d'esprit pour vous-même, votre famille et ceux qui auront à prendre des décisions de soins de santé en votre nom.

« Je veux que les membres de ma famille sachent quels types de soins de santé je souhaite recevoir à l'avenir. De cette façon, s'ils doivent prendre des décisions pour moi, ils pourront le faire en toute sérénité. »

Qui peut faire une planification préalable des soins de santé?

Toutes les personnes. Nous pouvons tous bénéficier d'une planification préalable des soins de santé. Si un évènement inattendu se produit ou si des changements de votre état de santé surviennent et que vous êtes incapable de prendre des décisions concernant vos soins de santé, cette planification vous assure que vos souhaits seront connus et respectés.

Quel est le meilleur moment pour commencer?

Maintenant. Il est important de commencer à discuter de la planification préalable des soins de santé avant qu'une crise ne survienne ou que vous soyez gravement malade.

Imaginez que vous êtes gravement blessé dans un accident de voiture. Vous êtes alors admis à l'hôpital aux soins intensifs et ne pouvez plus communiquer avec qui que ce soit. Vous devez être maintenu en vie artificiellement. Vos médecins pensent qu'il est peu probable que vous vous rétablissiez.

Imaginez que vous ne soyez plus en mesure de prendre vos propres décisions. Vous êtes placé dans un établissement de soins de santé. Vous ne pouvez plus vous nourrir et ne savez plus qui vous êtes, qui sont les membres de votre famille ou ce qui se passe. Il est possible que vous ne retrouviez jamais la parole et que votre état s'aggrave avec le temps.

Imaginez que vous viviez de nombreuses années avec une maladie qui s'aggrave malgré les traitements et que vous soyez en fin de vie.

Les membres de votre famille et l'équipe médicale sauront-ils ce que vous voulez?

Comment puis-je commencer?

Réfléchir S'informer Choisir Communiquer Documenter

« Il est utile de réfléchir à vos objectifs de prolongation et de qualité de votre vie, votre indépendance ou encore à l'endroit où vous serez traité (dans un endroit familier comme votre maison ou dans un centre de soins de santé). »

ÉTAPE 1 :

RÉFLÉCHISSEZ à vos valeurs et à ce que vous voulez.

Quels sont vos valeurs, vos désirs et vos objectifs en matière de soins de santé? Réfléchissez à ce qui est important pour vous.

Avez-vous des croyances personnelles qui ont une influence sur le type de soins de santé que vous souhaitez recevoir?

Existe-t-il des conditions qui feraient que vous voudriez ou non recevoir certains traitements?

À quel endroit voulez-vous qu'on prenne soin de vous?

Avez-vous déjà vécu des situations avec des membres de votre famille ou des amis alors que des décisions concernant les soins de santé ont dû être prises?



ÉTAPE 2 :

S'INFORMER sur
sa propre santé.

Si vous avez des conditions médicales préexistantes, il est important d'en parler à votre médecin ou aux autres fournisseurs de soins de santé. Vous pouvez leur demander quel est votre pronostic, c'est-à-dire ce à quoi vous pouvez vous attendre à l'avenir

étant donnée votre condition médicale. Vous pouvez vous renseigner sur les traitements médicaux possibles et ce que ces traitements peuvent vous apporter. Vous pouvez comprendre les types de décisions médicales que vous pourriez avoir à prendre.

« Bien que nous ne puissions jamais prédire exactement ce que la vie nous réserve, je peux vous décrire ce que les autres patients ayant le même type de condition que vous ont vécu. »

ÉTAPE 3 :

CHOISISSEZ quelqu'un qui prendra des décisions et parlera en votre nom.

Des situations médicales inattendues ou soudaines peuvent nous rendre incapables de communiquer. Certaines conditions médicales peuvent empirer graduellement et nous rendre incapables de communiquer ou de prendre des décisions sur nos soins de santé. C'est la raison pour laquelle une autre étape importante du processus de planification préalable des soins de santé est de choisir

et de désigner légalement une personne pour nous représenter et prendre des décisions médicales à notre place. Cette personne devient votre agent.

Vous pouvez choisir votre agent, qui peut être un membre de votre famille ou un ami. Il est très important de discuter de vos valeurs et de vos désirs avec la personne que vous souhaitez nommer comme votre agent.

Voici quelques-uns des aspects que vous pouvez prendre en considération :

Puis-je faire confiance à cette personne pour prendre des décisions médicales appropriées avec mon équipe médicale et qui respectent mes valeurs et mes désirs?

Peut-elle communiquer clairement?

Pourra-t-elle prendre les décisions difficiles dans des situations stressantes?

Cette personne est-elle disponible et intéressée à parler en mon nom si je suis incapable de prendre des décisions médicales par moi-même?





« J'ai parlé à mon fils de mon plan préalable de soins de santé. Au début, il n'était pas très enthousiaste. Il m'a dit que je m'en faisais pour rien, et que j'étais en pleine forme et en santé. Je sais que ça le rend triste de songer à mon départ.

Je lui ai expliqué que j'avais l'intention de rester en santé, mais que si quelque chose m'arrivait et que je ne pouvais plus parler, je voulais qu'il soit à l'aise de prendre les décisions médicales avec mes médecins. J'ai pu lui parler de mes valeurs concernant ma santé et de mes priorités en cas de maladie grave ou mortelle. Mais surtout, je sais qu'il ne sera pas affligé ou préoccupé lorsque viendra le temps de prendre des décisions pour moi, parce qu'il sait maintenant ce que je veux.

Plus tard, j'ai appelé les autres membres de la famille. Je voulais m'assurer de les informer que mon fils était mon agent et que nous en avions parlé. Je ne veux pas qu'il y ait de malentendus lorsque je serai malade. »

ÉTAPE 4 :

COMMUNIQUEZ vos désirs et vos valeurs à propos des soins de santé.

La partie la plus importante de la planification préalable des soins de santé est probablement les conversations que vous aurez au fil du temps avec votre agent désigné, vos proches et l'équipe médicale. Il est parfois difficile de parler votre santé avec vos proches, mais le fait de connaître et de comprendre vos désirs à l'avance les aidera plus tard et cela rendra moins difficile cette période déjà très stressante et remplie d'incertitudes.

Ces conversations peuvent également aider à décider de l'approche médicale ou de l'objectif de vos soins de santé afin de mieux refléter vos désirs selon les circonstances médicales.

Vos désirs et vos valeurs peuvent changer avec le temps et selon votre état de santé, il est donc important de continuer à en parler ouvertement et de faire connaître ces changements.

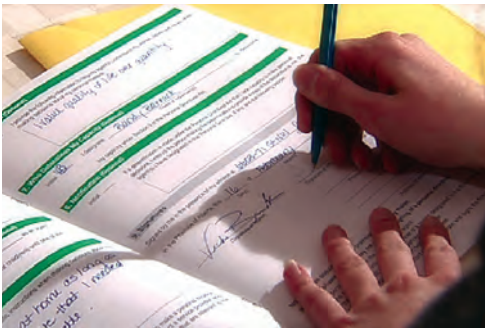
ÉTAPE 5 :

DOCUMENTEZ vos instructions personnelles

L'étape suivante de la planification préalable des soins de santé est de documenter de votre plan. En Alberta, le document légal utilisé à cet effet est appelé « Instructions personnelles » (Personal Directive). Dans vos instructions personnelles, vous choisissez une personne qui prendra les décisions à votre place et qui sera votre « agent »; c'est-à-dire la personne qui collaborera avec votre équipe médicale si vous êtes dans l'incapacité de le faire. Votre agent prendra les décisions médicales à votre place, en accord avec vos désirs. Vous pouvez également écrire tous les renseignements concernant vos désirs et vos valeurs en lien avec vos soins de santé dans vos « Instructions personnelles ».

Les instructions personnelles n'entrent en vigueur que si vous êtes dans l'incapacité de prendre des décisions pour vos soins de santé. Ce document peut être utile afin d'éviter les conflits ou la détresse et apporter un certain réconfort à vos proches, car il désigne clairement la personne qui doit prendre les décisions médicales et fournit des indications qui respectent vos désirs.

Vos instructions personnelles peuvent et devraient être passées en revue chaque fois que votre état de santé change ou que vos désirs ou vos valeurs évoluent. Si vous souhaitez obtenir plus de renseignements sur les instructions personnelles, vous pouvez communiquer avec le Bureau du tuteur public (Office of the Public Guardian) pour obtenir de l'aide.



Bureau du tuteur public :

1-877-427-4525

[www.humanservices.alberta.ca/
guardianship-trusteeship/
office-public-guardian.html](http://www.humanservices.alberta.ca/guardianship-trusteeship/office-public-guardian.html)

Objectifs des soins de santé

Les conversations sur la planification préalable des soins de santé peuvent aider à prendre les décisions médicales. Les indications notées dans les objectifs des soins de santé sont utilisées par les fournisseurs de soins de santé pour décrire les objectifs généraux de vos soins de santé et l'emplacement de votre choix pour recevoir ces soins. Lors d'une urgence médicale, vos objectifs des soins de santé sont utilisés par l'équipe médicale afin de vous fournir rapidement des soins qui reflètent votre état médical, les traitements les plus appropriés, ainsi que vos désirs et vos valeurs.

« Lorsqu'un patient me parle de ce qui est important pour lui ou pour elle, de ses espoirs, de son expérience et de sa santé, nous pouvons travailler ensemble pour définir ses objectifs de soins de santé. Ces conversations m'aident à comprendre les souhaits particuliers de chaque patient dans le contexte de son état de santé spécifique afin que des objectifs de soins de santé puissent être mis en place. »

Voici les trois approches générales ou objectifs des soins de santé :



Mesures de réanimation – Dans cette approche, le patient s'attend à recevoir et accepte tous les tests médicaux et toutes les interventions appropriés disponibles; ils peuvent inclure les soins intensifs et la réanimation.



Soins médicaux – Dans cette approche, le patient s'attend à recevoir et accepte tous les tests médicaux et toutes les interventions appropriés disponibles, **sauf les soins intensifs et la réanimation**. De plus, les emplacements où sont administrés les soins de santé (au domicile, à l'hôpital et dans un établissement de soins de santé) sont pris en considération selon ce qui est approprié médicalement et en accord avec les désirs et les valeurs du patient. L'approche M est appropriée lorsqu'il est peu probable que les thérapies R puissent être efficaces.



Soins pour assurer le confort – Dans cette approche, l'objectif des tests médicaux et des interventions est d'assurer un contrôle optimal des symptômes et le maintien des fonctions vitales lorsque la guérison ou le contrôle de la condition sous-jacente n'est plus possible ou souhaité. Le transfert vers un hôpital peut être effectué afin de mieux comprendre ou contrôler les symptômes.

Ces trois approches principales comportent des sous-catégories appelées objectifs de soins de santé utilisées pour mieux définir et communiquer vos objectifs de soins de santé personnels aux fournisseurs de soins de santé. Parlez à votre équipe médicale des objectifs des soins de santé qui reflètent le mieux votre état de santé et de vos désirs et vos valeurs.



Les décisions concernant vos objectifs des soins de santé se clarifient souvent dans les conversations que vous aurez avec votre agent, vos proches et votre équipe médicale.

Il est utile de réfléchir et de parler de vos désirs à l'égard de vos soins de santé. Si votre santé se détériorait aujourd'hui, quelles consignes donneriez-vous à votre équipe médicale et aux membres de votre famille?

Voici quelques points de départ pour vos conversations :

Je souhaite que toutes les thérapies médicales, y compris la réanimation et les traitements artificiels de maintien de la vie aux soins intensifs, soient utilisées afin de me garder en vie si cela est possible. (R)

La vie est la chose la plus importante pour moi, peu importe qu'il y ait guérison ou des modifications à ma qualité de vie.

Je souhaite recevoir tous les soins de santé disponibles, sauf la réanimation et les soins intensifs de maintien artificiel de la vie, s'il est peu probable que cela prolonge ma vie ou me redonne une certaine qualité de vie. (M)

Je souhaite que les soins de santé qui me sont fournis servent à assurer mon confort et à soulager la douleur. J'aimerais que les soins de santé portent uniquement sur ma qualité de vie. Je ne veux pas qu'on me garde en vie par des traitements médicaux, de la réanimation ou des traitements intensifs artificiels de maintien de la vie. (C)

J'accepte les traitements servant à traiter mes problèmes de santé, mais si ma santé ne s'améliore pas ou si je ne peux conserver une certaine qualité de vie, je voudrais alors qu'on m'administre uniquement des traitements qui visent à m'assurer un certain confort et me permettent de mourir naturellement.

Il est important pour moi de discuter de ce que j'entends par qualité de vie.

Dans quelles circonstances je ne veux pas qu'on me garde en vie par des traitements médicaux, la réanimation ou les soins intensifs?

Quels types de changements de ma santé ou de ma vie pourraient modifier mes désirs dans le futur?

Quand les objectifs de soins de santé sont-ils discutés ou modifiés?

Votre équipe médicale communiquera avec vous pour discuter de vos objectifs de soins de santé :

- Lorsque vous êtes admis dans un hôpital ou dans un établissement de soins de santé
- Avant une chirurgie
- Lorsque vous êtes transféré dans un nouvel établissement de soins de santé
- Lorsque vous êtes admis dans un service ou un centre de soins d'urgence
- Lors de votre examen de santé annuel avec votre médecin de famille
- Chaque fois qu'un changement de votre état de santé se produit
- Lorsque vous préparez ou passez en revue votre plan préalable de soins de santé

La plupart du temps, vous réussirez à vous entendre avec votre agent, vos proches et l'équipe médicale sur les objectifs de soins de santé les plus appropriés pour vous. Cependant, s'il est difficile de vous entendre, il existe un processus de résolution de différends qui peut faciliter la prise de décision. Informez-vous auprès de votre fournisseur de soins de santé pour obtenir plus de renseignements.



Parlez à votre fournisseur de soins de santé pour savoir comment obtenir une pochette verte.

L'ordonnance médicale des objectifs de soins de santé est inscrite sur un formulaire d'Alberta Health Services par votre médecin ou votre infirmière-praticienne et est reconnue dans tous les services de soins de santé. Cette ordonnance, ainsi que la copie de vos instructions personnelles et tout autre document de planification préalable de soins de santé, est gardée dans une pochette verte en plastique. Lorsque vous habitez à la maison, vous devriez garder votre pochette verte sur votre réfrigérateur ou près de celui-ci afin que les fournisseurs de soins de santé, comme les services d'urgence, puissent la trouver facilement. Lorsque vous allez à l'hôpital ou chez un fournisseur de soins de santé, apportez votre pochette verte et assurez-vous de la rapporter lorsque vous quittez les lieux. Votre pochette verte est importante pour communiquer votre planification préalable de soins de santé et vos objectifs de soins de santé.




Si vous souhaitez recevoir une carte pour portefeuille avec les coordonnées de votre agent en cas d'urgence médicale, communiquez avec le Bureau du tuteur public :

1-877-427-4525

Liste de contrôle de votre planification préalable de soins de santé

- J'ai bien réfléchi à mes valeurs, mes croyances et mes objectifs personnels en lien avec les soins de santé
- J'ai parlé à mes fournisseurs de soins de santé de mon état de santé actuel et des décisions concernant mes soins de santé que je pourrais avoir à prendre à l'avenir
- J'ai choisi un agent à qui j'ai parlé de mes désirs
- J'ai discuté de mes désirs concernant mes soins de santé avec les membres de ma famille et mes amis proches
- J'ai parlé avec mes médecins de mes objectifs de soins de santé
- J'ai préparé mes instructions personnelles et j'en ai donné une copie à mon agent et à mes fournisseurs de soins de santé
- J'ai une pochette verte dans laquelle j'ai placé mes documents (y compris mes instructions personnelles et mon ordonnance médicale des objectifs de soins de santé) et je l'ai placée sur mon réfrigérateur ou près de celui-ci
- J'apporte toujours ma pochette verte lorsque je vais à l'hôpital ou à un rendez-vous médical



Ressources offertes pour faciliter la prise de décision sur les soins de santé :

- Guide
- Vidéos



Pour obtenir plus d'informations, veuillez communiquer avec votre fournisseur de soins de santé ou visitez le site :

www.conversationsmatter.ca